

IBGE – BIM
Messieurs J.-P. HANNEQUART et E. SCHAMP
Gulledelle 100
B – 1200 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : DEV/PSO/DCO/
Cinquantenaire/range-vélos/CRMS
(corr. M. D. Couillien)
N/Réf : GM/KD/BXL-3.4/s.369
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire. Aménagement de range-vélos sur l'esplanade. (Avis de principe).

En réponse à votre lettre du 19 avril 2005, en référence, reçue le 21 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 mai 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande émane de la Commission 'vélo' de la Ville de Bruxelles à laquelle plusieurs associations cyclistes participent. Elle porte sur le placement de trois range-vélos (U renversés) à l'entrée des différents musées mais ne s'inscrit pas dans la réflexion qui se fait à l'heure actuelle sur l'ensemble du site en vue de la restauration du parc, car la Ville de Bruxelles craint la longueur des délais de mise en œuvre de ce genre d'études.

Compte tenu du fait que le parking des voitures est à l'heure actuelle toléré sur le site, en particulier sur la grande esplanade, la CRMS pourrait accepter un dispositif temporaire et réversible pour gérer la situation actuelle de la circulation cycliste dans le parc.

Elle demande toutefois de strictement limiter les dispositifs aux trois endroits indiqués sur le plan. Un quatrième est cité dans le courrier de la Ville de Bruxelles, aux abords de l'escalier descendant vers le bassin du square triangulaire, alors que les voitures gênent déjà le passage des piétons et obstruent la vue vers le site. La CRMS demande de le déplacer latéralement.

Quant au modèle préconisé, la CRMS demande de se limiter à un seul modèle (U renversé), le plus standard, et de renoncer à tout autre dispositif complémentaire (abris, signalétique spécifique aux vélos, etc.) eu égard au statut particulier du site protégé.

Parallèlement, la Commission demande d'intégrer la réflexion sur les dispositifs de range-vélos définitifs tout comme celle sur le stationnement des voitures, dans l'étude globale du parc. Dans ce cadre, elle propose de regrouper les range-vélos là où l'impact visuel sur les bâtiments remarquables et le site classé serait atténué et de laisser en particulier l'esplanade la plus dégagée possible. La cour des moulages, directement accessible depuis l'avenue des Nerviens, pourrait convenir vu l'espace encore disponible, malgré les voitures qui s'y trouvent. La cour des jardiniers (comme pendant à celle de la cour des moulages) pourrait également constituer une solution.

En conclusion, la CRMS émet un avis de principe favorable sous réserve qu'il s'agisse de dispositifs placés de manière réversible et à titre provisoire, laissant les entrées facilement accessibles, et ce dans l'attente de la mise en place du plan directeur élaboré par la Fondation Roi Baudouin. La Commission suggère à l'IBGE de prendre contact avec la FRB à cet égard.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.